L2 PSYCHOLOGIE

AMENAGEMENT DE L'EMPLOI DU TEMPS
SEMESTRE 4

NOM Prénom : ……..

Version Emploi du temps : ……
Numéro étudiant : ……

Les étudiants salariés qui ne remplissent pas les conditions pour bénéficier du régime spécial d'études (RSE) peuvent demander un aménagement de leur emploi du temps.

La demande doit être déposée au secrétariat **avant le 26 janvier 2018** et s'adresse aux étudiants qui ont **un contrat de travail couvrant au moins un semestre**.

- Le contrat de travail ou à défaut une attestation de l'employeur devra faire apparaître les horaires hebdomadaires.

Les aménagements d'emploi du temps seront acceptés en fonction des places disponibles (voir avec les enseignants).

MODIFICATIONS DEMANDEES

MATIERES (ex : EC3.1 anglais)	**CRENEAUX HORAIRES** (ex : jeudi 10h-12h)	**VERSION DEMANDEE**	**CRENEAUX DEMANDES**

Signature responsable L2 :